

Campagne de communication voyageurs : rage, peste porcine africaine et ravageurs des plantes

Bonjour,

Le ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (MASA) a appelé l'attention de la DGAC sur l'importance d'une nouvelle campagne de communication à destination des voyageurs au sujet de la rage, de la peste porcine africaine (PPA), et de la santé des végétaux et souhaite communiquer le plus largement possible au travers des campagnes « Gare à la rage », « Peste porcine africaine (PPA) : agir pour prévenir » et « Plantes en danger, tous concernés ».

La France est régulièrement confrontée à des cas de **rage** liés à des importations illégales d'animaux de compagnie en provenance de pays où la maladie circule. Le dernier cas importé en France date de fin octobre 2022 et a été détecté chez un chien rapporté du Maroc.

La **peste porcine africaine** est quant à elle une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Si elle ne représente pas de danger pour la santé humaine, elle peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles avec une mortalité de 95% des porcs ou des sangliers infectés. La France est aujourd'hui indemne de la PPA mais la dynamique de déplacement du virus en Europe fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs de l'Hexagone. En 2022, elle est apparue en Italie du Nord sur des sangliers sauvages, rapprochant dangereusement la menace des frontières françaises. Cette maladie a également été détectée dans les Caraïbes (Haïti et République dominicaine) en 2021. Afin de maintenir notre pays indemne de la maladie, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire réédite sa campagne de communication de début juillet à fin novembre 2023. Celle-ci vise à sensibiliser tous les acteurs (professionnels, chasseurs, transporteurs, voyageurs...) à la prévention de la peste porcine africaine. Maintenir notre pays indemne de la maladie est primordial : outre les pertes animales directes, l'apparition du virus en France entraînerait en effet la fermeture totale ou partielle des marchés à l'export pour les porcs ou les produits porcins français.

Enfin, l'introduction de **maladies ou de ravageurs des plantes** sur le territoire français peut avoir de lourdes conséquences sur les végétaux sauvages et cultivés. Afin de mieux faire connaître les bonnes pratiques pour préserver la santé de nos plantes, la campagne de communication « Plantes en danger » vise à une sensibilisation nationale diffusée sur l'ensemble de la période estivale. Lancée à partir du 30 juin, cette campagne s'adresse autant au grand public qu'aux voyageurs, jardiniers amateurs ou encore pépiniéristes. Ils sont invités à ne pas rapporter de végétaux dans leurs bagages- ces derniers pouvant abriter des organismes nuisibles qui ne sont pas toujours visibles - et à réaliser leurs achats dans les points de ventes dédiés.

Il vous est donc demandé de bien vouloir relayer auprès des voyageurs les consignes de vigilance suivantes :

- *Ne pas toucher un animal inconnu et il est strictement interdit de le rapporter avec soi. L'animal peut être infecté par la rage et transmettre la maladie à des personnes ou à d'autres animaux.*
- *Se renseigner sur les conditions sanitaires d'introduction ou d'importation d'animaux de compagnie en France auprès des autorités françaises : ambassades de France, services vétérinaires départementaux (direction départementale en charge de la protection des populations), ministère en charge de l' Agriculture.*
- *Ne transportez pas de porcs ou de produits d'origine porcine. Sinon déclarez-le aux autorités des transports.*
- *Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées.*
- *Seuls les végétaux dûment contrôlés et disposant d'un passeport phytosanitaire peuvent être achetés et transportés.*

Le MASA met à votre disposition les ressources suivantes sur son site internet :

- Dossier « Gare à la rage » <https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage> et un kit de communication :
<https://agriculture.gouv.fr/campagne-gare-la-rage-kit-de-communication>
- Dossier « Peste porcine africaine (PPA) : agir pour prévenir » :
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir> et un kit de communication :
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>
- Dossier « Plantes en danger »
<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes> et un kit de communication :
<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-le-kit-de-communication>

Nous vous remercions d'en assurer une diffusion appropriée, notamment auprès des voyageurs à destination ou en provenance des zones à risque.

Le cabinet du Directeur général de l'Aviation civile